

Étude typologique du contraste d'aliénabilité dans l'expression de la possession et au-delà de ce domaine

Auteur : Peters, Céline

Promoteur(s) : Van Linden, An

Faculté : Faculté de Philosophie et Lettres

Diplôme : Master en linguistique, à finalité approfondie

Année académique : 2020-2021

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/12362>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

Corrections orthographiques :

- p.10, §3, ligne 2 : au lieu de « chaque langue à recours », veuillez lire « chaque langue a recours ».
- p.15, §1, ligne 7 : au lieu de « plus en détails », veuillez lire « plus en détail ».
- p.28, §1, ligne 5 : au lieu de « elles se concentrent », veuillez lire « elle se concentre ».
- p.43, §1, ligne 3 : au lieu de « biens d'autres », veuillez lire « bien d'autres ».

Corrections typographiques :

- p.24, §1, ligne 6 : au lieu de « possession aliénable », veuillez lire « possession aliénable. ».
- p.38, §3, ligne 3 : au lieu de « d'une part, plusieurs », veuillez lire « d'une part plusieurs ».
- p.60, §4, ligne 9 : au lieu de « non-prototypiques », veuillez lire « non prototypiques ».
- p.78, §2, ligne 5 : au lieu de « clitique =e/=e », veuillez lire « clitique =e/e= ».

Rectifications de contenu et reformulations :

- p.5, §2, ligne 4 : au lieu de « en tant que fait¹ », veuillez lire « en tant qu'actualisation ».
- p.12, §5, ligne 2 : au lieu de « où il y existe », veuillez lire « où il existe ».
- p.20, §2, ligne 3 : au lieu de « et de potentiellement », veuillez lire « et potentiellement ».
- p.21, §2, ligne 1 : au lieu de « ce qu'il désigne la sphère personnelle », veuillez lire « ce qu'il désigne comme la sphère personnelle ».
- p.23, §2, ligne 13 : au lieu de « (exemple de langues) », veuillez lire « (en Yanomama, par exemple) ».
- p.30, §1, ligne 4 : au lieu de « la personne et le nombre du possesseur sont encodés par le pronom *ax* et son statut est exprimé le marqueur possessif *-yi* », veuillez lire « le possesseur est encodé par le nom *Tamusi* et la relation est exprimée par le marqueur possessif *-ry* ».
- p.31, §2, ligne 5 : au lieu de « marque de possession et placée sur le dépendant », veuillez lire « marque de possession, placée sur le dépendant ».
- p.33, exemple (15) : veuillez remplacer par l'exemple suivant.

(15) Ateso (Barasa 2017 : 211)

è-kitàbò **kà** **Lètìfà**
D-book/SG **PREP** **Letifa/GEN**
« Letisha's book »

p.33, §2, ligne 5 : au lieu de « qui les constituants », veuillez lire « qui lie les constituants ».

p.33, §2, ligne 6 : au lieu de « tant pronominal (16) que nominal (17) », veuillez lire « tant nominal (16) que pronominal (17) ».

p.35, §3, ligne 2 : au lieu de « verbe copule », veuillez lire « verbe existentiel ».

p.37, §2, ligne 5 : au lieu de « verbe copule », veuillez lire « verbe existentiel ».

p.56, note de bas de page : au lieu de « (NPC) », veuillez lire « (NLP) ».

p.80, §2, ligne 4 : au lieu de « aliénables », veuillez lire « inaliénables ».

p.92, §3, ligne 3 : au lieu de « vingt-huit langues », veuillez lire « vingt-neuf langues ».

p. 92, §3, ligne 4 : au lieu de « vingt-quatre », veuillez lire « vingt-et-une ».

p.92, §3, ligne 5 : au lieu de « cinq langues », veuillez lire « huit langues ».

p. 92, §3, ligne 6 : au lieu de « l'Abui, le Chol, le Pilaga, le Yakkha et le Hittite », veuillez lire « le Warrongo, l'Abui, le Chol, le Pilaga, le Rapa Nui, le Yakkha, le Sierra Popoluca et le Hittite ».

p. 92, §3, ligne 8 : au lieu de « quatre langues », veuillez lire « sept langues ».

p.92, §3, ligne 9 : au lieu de « exemples avec des possédés définis. », veuillez lire « exemples avec des possédés définis ou des possédés indéfinis inaliénables. ».

p.92, §3, ligne 12 : au lieu de « tandis que les trois langues restantes, le Chol, le Pilaga et le Yakkha utilisent chacune la proposition génitive pour exprimer la possession prédicative », veuillez lire « tandis que les langues restantes utilisent d'autres types de propositions pour exprimer la possession prédicative. ».

p.92, §4, ligne 2 : au lieu de « 18 langues expriment la possession d'un possédé défini aliénable et 10 langues expriment la possession d'un possédé défini inaliénable », veuillez lire « 16 langues expriment la possession d'un possédé défini aliénable et 9 langues expriment la possession d'un possédé défini inaliénable ».

p.92, §4, ligne 6 : au lieu de « à 10 et à 3 », veuillez lire « à 11 et à 4 ».

p.101, §1, ligne 4 : « avant nous puissions », veuillez lire « avant que nous puissions ».